collège Georges Brassens
académie Aix-Marseille

Questions de rentrée ?

Menu interactif, cliquer sur la question

Affectations, inscriptions et entrée en 6ème ***4***

Quand vais-je recevoir les résultats d'affectation ? **4**

Comment demander une dérogation ? **4**

Comment s'inscrire ? **4**

Quelles sont les dates de rentrée ? Dates des vacances ? **4**

Comment sont constituées les classes de 6ème ? **4**

Puis-je demander le changement de classe / groupe de mon enfant ? **4**

Une visite est-elle prévue en fin d'année scolaire 2021-2022 en prévision de la rentrée ? Une journée porte ouverte est-elle prévue ? **5**

Jour de rentrée ***5***

Puis-je accompagner mon enfant dans le collège à la rentrée ? **5**

Mon enfant peut-il déjeuner à la cantine scolaire le premier jour ? **5**

Que va faire mon enfant en ce jour de rentrée ? **5**

Mon enfant va-t-il rentrer chargé ? **5**

Mon enfant a-t-il classe vendredi 2 septembre ? **5**

Y-a-t-il des devoirs pour le jour de cours suivant ? **5**

Les emplois du temps sont-ils susceptibles de changement ? **5**

Les familles doivent elles acheter les manuels scolaires ? **6**

Préparer la rentrée : fonctionnement du collège ***6***

Existe-t-il des listes de fournitures à prévoir ? **6**

Mon enfant souffre d'un problème de santé, qui dois-je informer ? **6**

Mon enfant est handicapé, a des troubles des apprentissages : comment cela va être pris en compte ? **6**

Mon enfant bénéficie d'un PAP, est-il transmis au collège ? **6**

Je souhaite déposer une demande de PAP pour mon enfant pour la prochaine rentrée, comment dois-je procéder ? **6**

Mon enfant souffre d'allergie alimentaire, pourra-t-il déjeuner à la demi-pension ? **7**

Mon enfant pourra-t-il sortir du collège pour se rendre à un RDV médical (chez le dentiste, l'orthophoniste…) ? **7**

Comment fonctionnent les transports ? **7**

Quels sont les horaires de cours ? **7**

A quoi ressemble un emploi du temps d'un élève de 6ème ? **7**

Comment fonctionne la demi-pension ? **8**

Les élèves ont-ils des casiers pour alléger leur cartable durant la journée ? **8**

Quelles sont les autorisations de sortie de l'établissement en journée ? 8
Une garde est-elle assurée pour les enfants après 16h55 ? 8
A partir de quelle heure mon enfant peut être accueilli au collège ? 8
Quel est le règlement intérieur du collège ? 8
Quelle est la règlementation pour le téléphone ? 8
Qui sont vos interlocuteurs ? 9
Quelles sont les coordonnées du collège et de la vie scolaire ? 9
Mon enfant est absent qui dois-je prévenir ? 9
Mon enfant est dispensé d'EPS, comment dois-je procéder ? 9
Quels sont les outils d'information et canaux de communication mis à ma disposition ? 9
Comment fonctionne l'outil Pronote ? 10
Comment faire pour contacter un enseignant ? 11
Comment poser une question à propos de ma facture de cantine ? 11
J'ai égaré mes identifiants de connexion aux téléservices (N° EDUCONNECT), que dois-je faire ? 11
Mon enfant a égaré ses identifiants SERCOL, codes lui permettant de se connecter à sa tablette et aux ordinateurs du collège), que doit-il faire ? 12
J'ai perdu / Je n'ai pas reçu de code Pronote, que dois-je faire ?? 12
J'ai besoin d'un certificat de scolarité. 12
Organisation des enseignements et apprentissages : langues, options *13*
Quel est le projet d'établissement du collège ? 13
Comment est organisée la scolarité au collège ? 13
Une évaluation de rentrée est-elle prévue ? 13
Quels sont les enseignements dispensés et leurs horaires ? 14
Quels sont les choix de langues vivantes à l'entrée en 6ème ? Qu'est-ce que le dispositif bilangue ? 14
À quels examens préparez-vous les élèves du Collège et du Lycée ? 14
Quelles sont les activités proposées par l'Association Sportive ? Existe-t-il des compétitions sportives ? 14
Est-ce qu'il y a des clubs au collège ? 15
Quelle est la politique des langues du collège ? 15
Quelles options sont proposées aux élèves ? 15
Le collège offre-t-il des dispositifs d'étude, d'aide aux devoirs ? 16
Comment fonctionne le CDI ? 16
Y aura-t-il une rencontre parents professeurs ? 16
Le collège a-t-il mis en place une politique de prévention pour limiter les risques de harcèlement ? 16
Les associations de parents du collège *17*
L'ULIS en 10 questions *18*
1. ULIS, qu'est-ce que ça veut dire ? 18
2. Les TFC, c'est quoi ? 18

3. Qui sont les élèves ? 18
4. Qui décide de l'orientation ? 18
5. Où iront les élèves d'ULIS après le collège ? 18
6. Les élèves passeront-ils le Diplôme National du Brevet ? 19
7. Quel est le programme de l'ULIS ? 19
8. Pourquoi les élèves de l'ULIS sont-ils aussi en classe ordinaire ? 19
9. Qui sont les personnels de l'ULIS ? 19
10. Pourquoi cela existe au collège ? 19
Comment venir au collège ? 20

Affectations, inscriptions et entrée en 6ème

Quand vais-je recevoir les résultats d'affectation ?
Les notifications d'affectation sont transmises par le collège dès réception, directement par email, elles sont aussi remises aux écoles d'origine avec les dossiers d'inscription. La date prévue se situe au début du mois juin 2022 (sera précisée dès connaissance).

Comment demander une dérogation ?
Les demandes de dérogation se font dans les écoles élémentaires d'origine au cours de l'année de CM2.
Les affectations sont de la compétence du Directeur Académique et les demandes ne sont pas traitées par le collège.

Comment s'inscrire ?
La procédure d'inscription se déroule à partir de la date de notification et ce jusqu'à la fin du mois de juin. (calendrier détaillé disponible sur le site internet)
Les dossiers d'inscription sont distribués par les écoles élémentaires ; ils sont à rapporter au collège selon des dates prévues pour chaque groupe scolaire.
Après cette période les places non pourvues (aucune inscription effective effectuée) sont déclarées vacantes.

Quelles sont les dates de rentrée ? Dates des vacances ?
La rentrée des 6èmes au collège Brassens aura lieu suivant le calendrier disponible sur le site internet.
Suivre le lien pour les vacances et le calendrier officiel de l'Education Nationale

Comment sont constituées les classes de 6ème ?
Les classes sont constituées par les équipes du collège en fonction de plusieurs critères (options choisies, préconisations des enseignants de CM2, garantie d'équilibre au niveau de la mixité et de l'hétérogénéité…) et dans la mesure du possible des demandes spécifiques des familles qui ne pourront pas systématiquement être satisfaites même si le collège s'attache à garantir un regroupement par binôme pour que chaque enfant retrouve un ami de son école.

Puis-je demander le changement de classe / groupe de mon enfant ?
Aucun changement de classe / groupe / option n'est possible après la rentrée sauf quelques cas très particuliers (erreur de notre part empêchant la participation à un dispositif pédagogique particulier…)

Une visite est-elle prévue en fin d'année scolaire 2021-2022 en prévision de la rentrée ? Une journée porte ouverte est-elle prévue ?
Sauf en cas de protocole sanitaire particulier, les élèves de CM2 sont invités dans le cadre de la liaison à passer quelques heures au collège, ils découvriront les lieux, déjeuneront à la cantine… Cette visite se déroule au début du mois de juin.

Jour de rentrée

Puis-je accompagner mon enfant dans le collège à la rentrée ?
La première journée est réservée aux élèves de 6ème. Les autres classes rentreront le lendemain. Le calendrier détaillé de la rentrée échelonnée est disponible sur le site internet du collège. La rentrée des élèves se fera en musique. Sauf mesure particulière ou protocole sanitaire à respecter, les parents peuvent, le jour de rentrée, entrer et rester dans l'enceinte de 8h15 à 9h avec leurs enfants pour cet accueil musical.
Les élèves sont ensuite appelés dans leur classe et pris en charge par leur professeur principal.

Mon enfant peut-il déjeuner à la cantine scolaire le premier jour ?
Si vous avez coché *[Demi-pensionnaire]* dans le dossier, votre enfant mangera à la cantine. Dans le cas contraire vous le récupérerez à 12h15.

Que va faire mon enfant en ce jour de rentrée ?
Après l'accueil en musique, dès l'appel par classe, les élèves sont pris en charge par leur professeur principal le matin. Dans un premier temps, il s'agit d'une prise de contact, d'explications générales, de distribution de documents et d'activités de connaissance des autres. Une visite du collège est effectuée et les élèves vont prendre possession de leurs manuels scolaires au CDI.
Durant la pause méridienne et les récréations, les élèves sont surveillés et guidés par l'équipe Vie scolaire (composée d'assistants d'éducation).
La photographie de classe est aussi prévue ce jour-là.

Mon enfant va-t-il rentrer chargé ?
Oui, ce jour des livres et documents vont lui être distribués. Les fournitures offertes par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône seront aussi distribuées.

Mon enfant a-t-il classe le lendemain de sa rentrée ?
Non, la journée est réservée à l'accueil des élèves des autres niveaux par les professeurs principaux. L'emploi du temps habituel prendra effet après le jour ouvrable suivant la rentrée des autres classes.

Y-a-t-il des devoirs pour le jour de cours suivant ?
Non, mais il vous appartient de prévoir le retour des documents que votre enfant aura reçus et la lecture commune des différentes rubriques du carnet de liaison.

Les emplois du temps sont-ils susceptibles de changement ?
Oui. Les emplois du temps sont provisoires durant les deux premières semaines, durant lesquelles leur confection est mise à l'épreuve de la réalité.

Les familles doivent elles acheter les manuels scolaires ?
Non, les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement pour l'année scolaire.
Tous les élèves reçoivent une tablette numérique pour leur scolarité

Préparer la rentrée : fonctionnement du collège

Existe-t-il des listes de fournitures à prévoir ?
A titre indicatif, une liste type des fournitures incontournables est disponible à la fin du mois de juin et publiée sur le site internet du collège.
Elle peut être complétée par une demande spécifique dans certaines disciplines qui ne seront connues qu'à la rentrée.
Plusieurs ouvrages littéraires correspondant aux œuvres étudiées en cours dans l'année seront demandés par les Professeurs de Français en début d'année.

Mon enfant souffre d'un problème de santé, qui dois-je informer ?
Il faut nous transmettre le PAI en vigueur lors de l'inscription et prendre l'attache de notre infirmière. Une signature de PAI sera organisée avec le médecin scolaire.

Mon enfant est handicapé, a des troubles des apprentissages : comment cela va être pris en compte ?
Le collège est pilote du Pôle Inclusif d'Accompagnement Local et dispose d'un dispositif ULIS (Unité localisée pour l'intégration scolaire) TFC.
Les aménagements prévus par la MDPH sont mis en place très rapidement à la rentrée (accompagnement humain et aménagements). Les réunions d'équipe de suivi auront lieu en cours d'année.
La mise en place d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) se fait par la constitution d'un dossier (demande accompagnée de bilan médicaux ou paramédicaux).
En cas de pathologies chroniques, allergies, les fiches infirmerie du dossier d'inscription seront étudiées par l'infirmière scolaire qui prendra attache avec les parents pour mettre en place le PAI (projet d'Accueil Individualisé).
Dans tous les cas, ne pas hésiter à fournir une copie de celui de CM2 dans le dossier d'inscription (PAI/PPS).

Mon enfant bénéficie d'un PAP, est-il transmis au collège ?
Lors des réunions de liaison les équipes informent des différentes situations individuelles des élèves, le collège a donc l'information du PAP.
Un RDV avec le professeur principal est alors préconisé pour son renouvellement et en finaliser la dimension collège.
Ne pas hésiter à mettre une copie de celui de CM2 dans le dossier d'inscription

Je souhaite déposer une demande de PAP pour mon enfant pour la prochaine rentrée, comment dois-je procéder ?
Il faut contacter le professeur principal et la conseillère principale d'éducation en transmettant les éléments de bilan médicaux ou paramédicaux concernant votre enfant qui préconisent la mise en place. Une équipe éducative sera alors rapidement mise en place pour déterminer les modalités d'aménagement.

Mon enfant souffre d'allergie alimentaire, pourra-t-il déjeuner à la demi-pension ?
Votre enfant pourra déjeuner dans l'enceinte du collège ou y apporter son panier-repas. Chaque situation fera l'objet d'une analyse individuelle pour trouver la meilleure solution en fonction des allergies ou pathologies de chacun.

Mon enfant pourra-t-il sortir du collège pour se rendre à un RDV médical (chez le dentiste, l'orthophoniste…) ?
Il faut privilégier les RDV médicaux en dehors du temps scolaire. Pour les élèves bénéficiant d'un PAP, le suivi thérapeutique peut être inscrit au PAP pour permettre à un élève de bénéficier de RDV réguliers chez un praticien.

Comment fonctionnent les transports ?
Les transports permettent une arrivée le matin pour le cours de 8h15 et un retour au domicile à la fin des cours avec deux départs à la fin des cours, à 15h55 et à 16h50. (Un seul départ à 15h55 le vendredi). Les transports sont gérés par la Métropole Aix-Marseille-Provence.
Il existe un système de transport à la demande (TAD), vous permettant de réserver un bus en dehors des créneaux des bus scolaires.
Un site internet est dédié à l'inscription aux transports scolaires. Toutes les informations y sont disponibles.
💻 sur www.lepilote.com
Rubrique « Transports scolaires ».

Quels sont les horaires de cours ?
Chaque classe a un emploi du temps fixe pour l'année qui s'inscrit dans l'amplitude maximale suivante. Les cours commencent le matin à 8h20 et la fin des cours s'échelonne entre 15h50 et 16h45 et le mercredi jusqu'à 12h15.
Il est possible d'être pris en charge en permanence par la vie scolaire de 8h20 à 16h45.

A quoi ressemble un emploi du temps d'un élève de 6ème ?

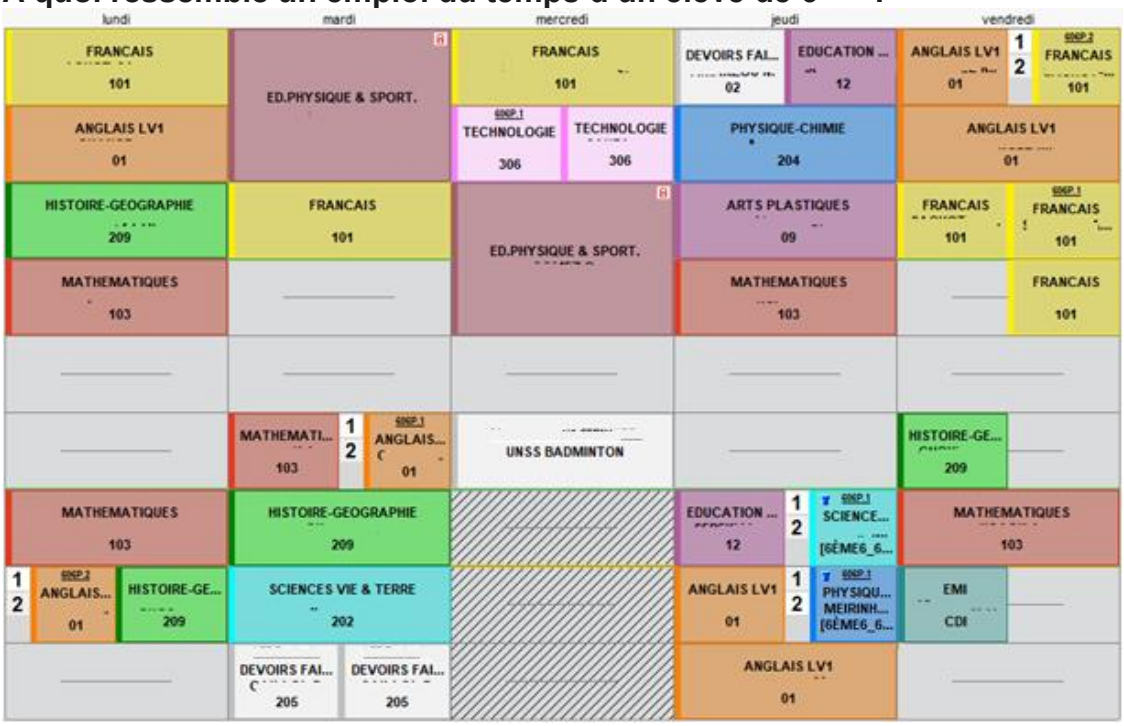

Comment fonctionne la demi-pension ?
La ½ pension fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les familles peuvent choisir un forfait 3 jours (DP3) ou 4 jours (DP4), ce choix peut être revu après avoir pris connaissance des emplois du temps.
Ce forfait est trimestriel et vous engage pour toute sa durée. La validation du choix du forfait entre DP3 ou DP4 doit être effectué avant le 30/09/2022. La cantine est payée en fin de trimestre après remise d'ordre (il n'y a pas à créditer le compte en avance).
L'établissement est autonome et dispose de son propre chef ; sont ainsi favorisés les circuits courts, les produits respectueux des enjeux de développement durable ; la restauration scolaire s'inscrit donc dans des objectifs éducatifs et environnementaux.
Si votre enfant est absent, exceptionnellement de la cantine, il faudra remplir un coupon d'autorisation d'absence (jaune) et qu'il le fasse signer à la vie scolaire avant de pouvoir sortir du collège.

Les élèves ont-ils des casiers pour alléger leur cartable durant la journée ?
Chaque élève dispose d'un casier qu'il devra partager avec un de ses camarades.
Le numéro de casier sera fourni la semaine suivant la rentrée dès constitution des binômes.

Quelles sont les autorisations de sortie de l'établissement en journée ?
Cela dépend du régime de sortie défini par les responsables de l'élève.
Aucune sortie n'est autorisée entre deux cours de la même journée (pour les demi-pensionnaires) ou demi-journée (pour les externes).
Il existe ensuite 2 régimes de sortie offrant plus ou moins de liberté, les responsables le détermineront à la rentrée en ayant connaissance de l'emploi du temps de leur enfant.
Tant que les parents n'ont pas signé le régime de leur choix dans le carnet de liaison, l'élève est considéré au régime le plus contraignant : (case NON) : l'élève n'est libéré qu'à la fin de son emploi du temps normal même si un professeur est absent.
Le régime le plus souple (case OUI) permet une sortie anticipée en cas d'absence d'un professeur en fin de journée (ou demi-journée pour les externes)

Une garde est-elle assurée pour les enfants après 16h55 ?
Non. Les assistants d'éducation surveillent les abords de l'établissement dans les minutes suivant la sortie et jusqu'au départ des bus.

A partir de quelle heure mon enfant peut être accueilli au collège ?
L'accueil du matin se déroule à partir de 8h. (accueil pour les externes à partir de 13h40).

Quel est le règlement intérieur du collège ?
Le règlement intérieur est adopté par le Conseil d'Administration du collège.
Il sera présenté avec la charte qui l'accompagne aux élèves le jour de la rentrée. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet du collège :
http://www.clg-brassens-boucbelair.ac-aix-marseille.fr/

Quelle est la règlementation pour le téléphone ?
L'utilisation du téléphone portable dans l'enceinte du collège est interdite par la loi du 3 Août 2018.

Qui sont vos interlocuteurs ?

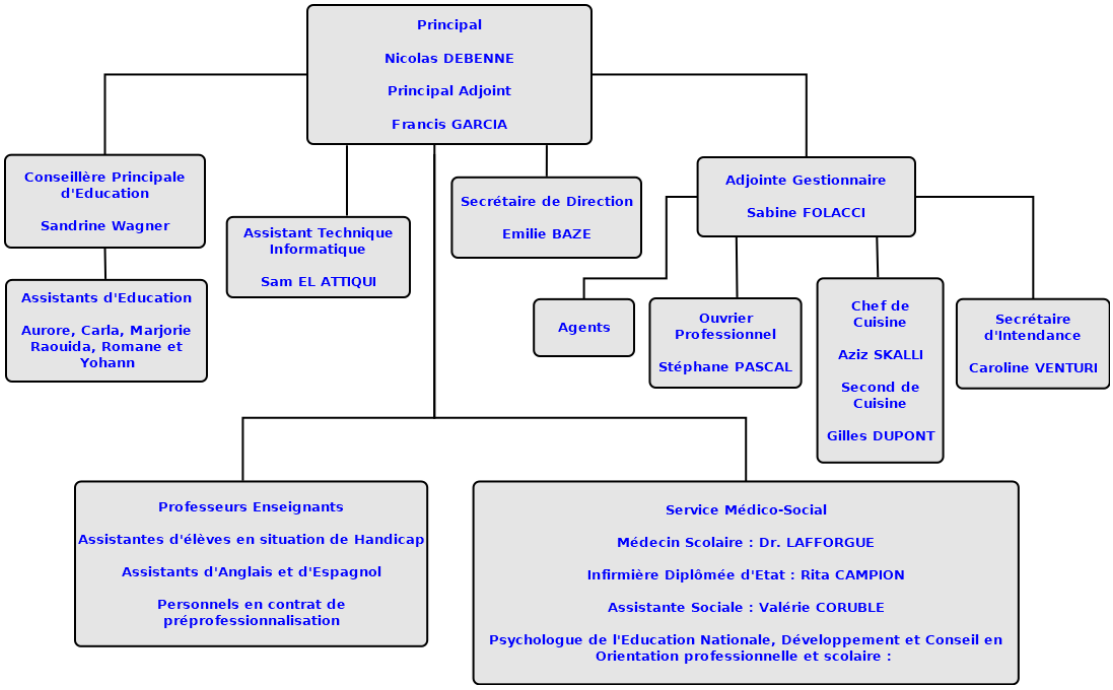

Quelles sont les coordonnées du collège et de la vie scolaire ?

Adresse : 366 Rue Pytheas, 13320 Bouc-Bel-Air
Téléphone **:** 04 42 94 91 40
Email : ce.0132833j@ac-aix-marseille.fr

Mon enfant est absent qui dois-je prévenir ?

Le service de vie scolaire dirigé par la Conseillère Principale d'Education est en charge du suivi des absences.
Vous pouvez le notifier par Pronote, par mail ou par téléphone.
Quoiqu'il en soit, sans information de la famille, un sms d'absence est transmis aux familles.
Il convient de remplir le coupon d'absence du carnet de liaison dès le retour en classe de votre enfant qui doit le présenter au bureau vie scolaire (même si l'absence a été notifiée par Pronote ou par téléphone : cela permet de régler administrativement toute absence)

Mon enfant est dispensé d'EPS, comment dois-je procéder ?

Il est tenu d'assister au cours et sera mobilisé sur une autre tâche. Si la dispense est supérieure à un mois, un document vous sera transmis afin de nous informer si vous souhaitez que votre enfant quitte le collège lorsqu'il a EPS. Quoiqu'il en soit, un certificat médical devra être transmis au professeur d'EPS et à la vie scolaire.

Quels sont les outils d'information et canaux de communication mis à ma disposition ?

- Carnet de liaison
- Site internet : https://www.clg-brassens-boucbelair.ac-aix-marseille.fr/
- Outil de vie scolaire PRONOTE (emploi du temps, devoirs, notes, absences)
- Emails
- Courrier postal
- SMS (pour les absences non signalées et en cas d'urgence)

Comment fonctionne l’outil Pronote ?
Pronote est accessible via le site internet du collège et peut aussi être installé sous forme d’application sur les téléphones.
Les identifiants de connexion sont envoyés le jour de la rentrée.

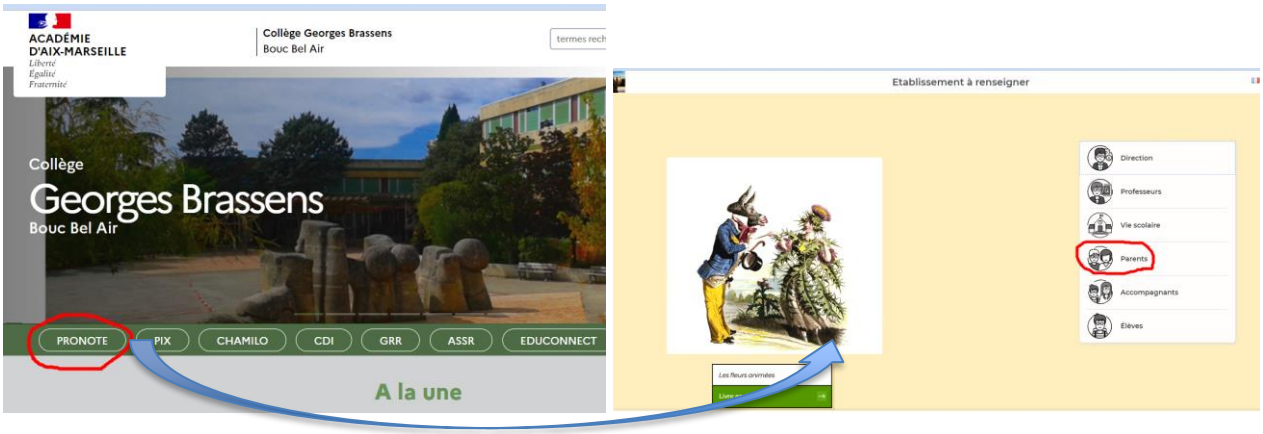

Grace à plusieurs interfaces, Pronote permet de suivre la scolarité de son enfant (devoirs à faire, résultats…)

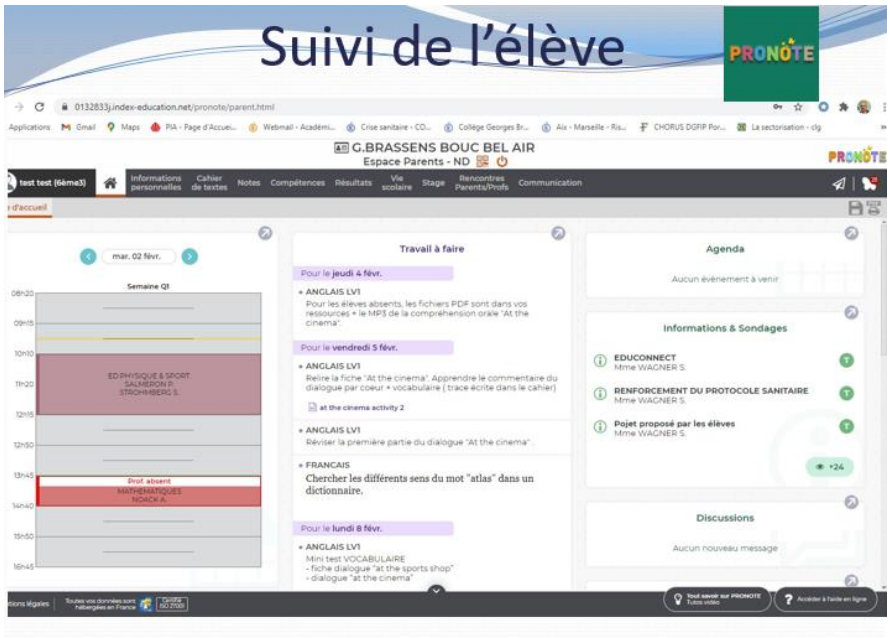

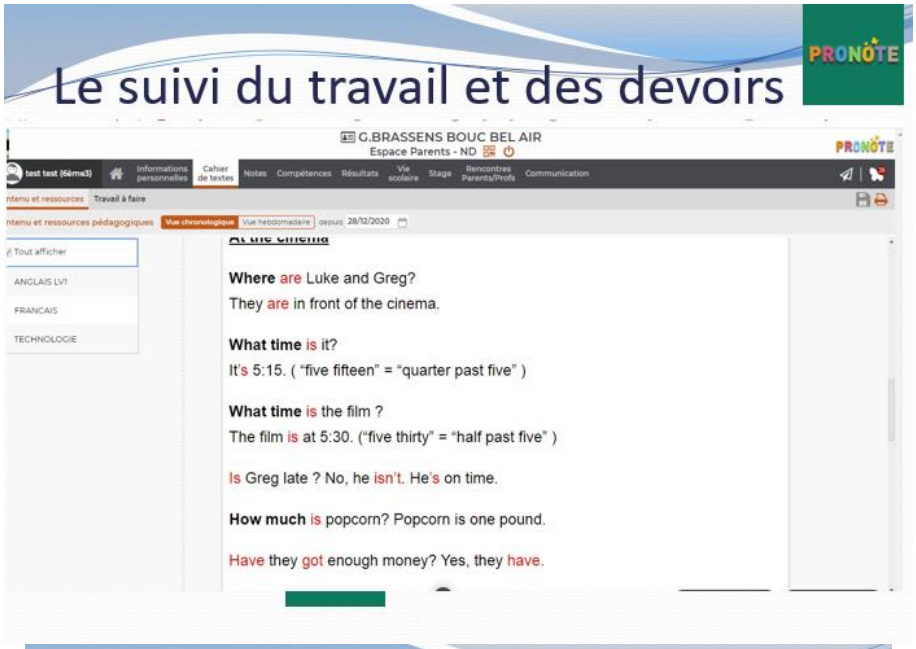

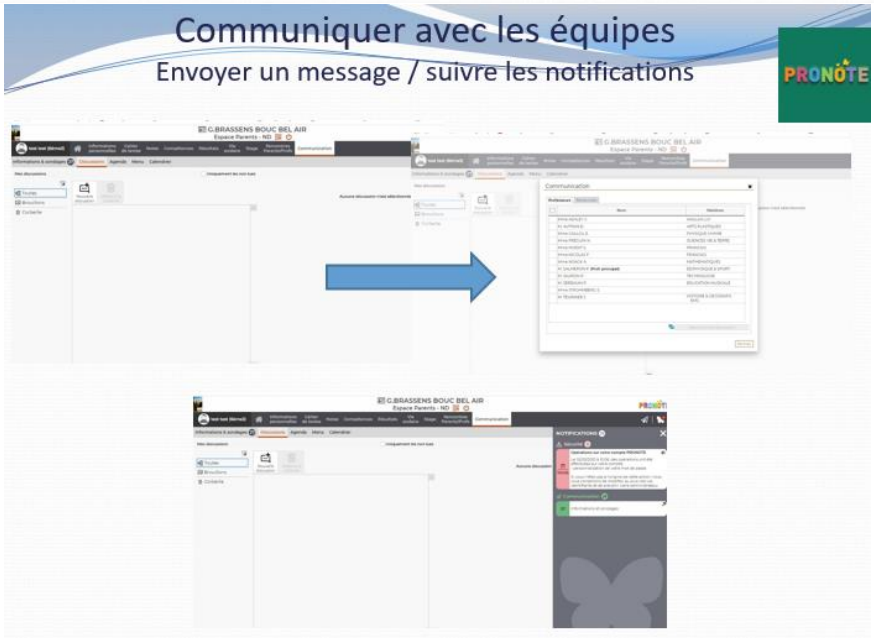

Pronote permet aussi de communiquer avec les équipes du collège

Comment faire pour contacter un enseignant ?
Les enseignants se rendent disponibles pour échanger et/ou rencontrer les parents. Vous pouvez prendre un rendez-vous en passant par le carnet de votre enfant ou par Pronote.
Une rencontre parents-professeurs est programmée au mois de décembre.

Comment poser une question à propos de ma facture de cantine ?
Pour toute question relative à la facturation, contacter le service financier (intendance) par téléphone ou à l'adresse suivante ges.clg.brassens.bouc@ac-aix-marseille.fr
La cantine peut être payée par chèque ou carte bancaire via Educonnect. Vous avez la possibilité d'échelonner vos paiements, pour cela il faut vous rapprocher de la gestionnaire.

J'ai égaré mes identifiants de connexion aux téléservices (N° EDUCONNECT), que dois-je faire ?

Le site académique TÉLÉSERVICES est l'espace où s'effectuent de nombreuses démarches dématérialisées concernant la scolarité de votre enfant : demande de bourse, vœux d'orientation par exemple.
A l'entrée en 6ème, les identifiants vous seront communiqués au mois de septembre. Les identifiants et mots de passe restent les mêmes tout du long de la scolarité.
En cas de perte des identifiants, s'adresser au secrétariat de direction :
ce.0132833j@ac-aix-marseille.fr

Mon enfant a égaré ses identifiants SERCOL, codes lui permettant de se connecter à sa tablette et aux ordinateurs du collège), que doit-il faire ?
Il doit s'adresser à l'ATI, M. El Attiqui dont le bureau est à l'intendance, qui pourra lui réinitialiser.

J'ai perdu / Je n'ai pas reçu de code Pronote, que dois-je faire ??
Début septembre, des identifiants Pronote sont envoyés à chaque responsable. En cas de perte ou de difficulté, envoyez-nous un message sur la boite établissement
ce.0132833j@ac-aix-marseille.fr

J'ai besoin d'un certificat de scolarité.
Les certificats de scolarité seront édités courant septembre. Après la distribution pour en obtenir un nouvel exemplaire, vous pouvez vous adresser au secrétariat de direction :
ce.0132833j@ac-aix-marseille.fr

Organisation des enseignements et apprentissages : langues, options

Quel est le projet d'établissement du collège ?
Le projet d'établissement a pour objectif de :

→ Dégager une identité et une philosophie éducative pour l'établissement
→ Se fixer des ambitions, des objectifs y compris opérationnels au service de la réussite et de l'épanouissement des élèves
→ Structurer les méthodes et mises en œuvre
→ Fédérer autour d'objectifs communs : réunir des équipes, des familles et des élèves

Il s'appuie sur quatre axes :

- AXE 1 **:** Développer une citoyenneté active en s'appuyant sur le vivre-ensemble, les valeurs humanistes et le développement durable pour faire des élèves de futurs éco-citoyens épanouis
- AXE 2 : Prendre appui sur l'interdisciplinarité, la mise en synergie des enseignements et la pédagogie de projet pour susciter l'engagement des élèves
- AXE 3 : Favoriser l'ouverture internationale
- AXE 4 : Garantir une offre pédagogique et éducative de qualité favorisant la réussite de tous

De nombreux projets, actions ou dispositifs sont mis en œuvre dans le cadre de sa déclinaison opérationnelle, qu'ils soient d'initiative collective ou individuelle.

Comment est organisée la scolarité au collège ?
La scolarité au collège comporte quatre années : 6ème, 5ème, 4ème et 3ème
La classe de 6ème est la dernière année du cycle 3, cycle de consolidation
La classe de 6ème doit permettre aux élèves de s'adapter à l'organisation et au cadre de vie du collège, en assurant la continuité des apprentissages entrepris dans les deux premières années du cycle dans les classes de CM1 et de CM2.
Les classes de 5ème, 4ème et 3ème constituent le cycle 4, cycle des approfondissements.
L'objectif est de permettre aux élèves de développer des compétences dans les différentes disciplines et dans les parcours transversaux.
Une attention particulière est portée à l'élaboration du projet d'orientation des élèves, dans le cadre du parcours Avenir.
À la fin de l'année de 3e, les élèves présentent le diplôme national du brevet et ils peuvent s'orienter vers :

- Une classe de 2nde en lycée général et technologique
- Une classe de 2nde professionnelle ou une première année de préparation au certificat d'aptitude professionnelle
- Un CAP en apprentissage

Une évaluation de rentrée est-elle prévue ?
Les élèves de 6ème ont des évaluations nationales.
Elle se déroulent au mois de septembre :

- En français dont une épreuve de fluence
- En mathématiques

Quels sont les enseignements dispensés et leurs horaires ?

Français	4h30
Mathématiques	4h30
Histoire - géographie Enseignement moral et civique	3h
Langue vivante 1	4h
Langue vivante 2	-
Sciences de la vie et de la Terre	4h
Sciences physiques	
Technologie	
Éducation physique et sportive	4h
Arts plastiques	1h
Éducation musicale	1h

Les élèves de 6ème doivent bénéficier des heures d'enseignement décrites ci-dessus. Les horaires peuvent être renforcés dans le cadre de l'autonomie de l'établissement (c'est les cas en anglais, français, mathématiques, Physique-Chimie et SVT ainsi qu'en EPS dans le cadre du savoir-nager)

Quels sont les choix de langues vivantes à l'entrée en 6ème ? Qu'est-ce que le dispositif bilangue ?

Tous les élèves font LV1 anglais.
Il est possible de choisir le dispositif bilangue Italien ou le dispositif bilangue allemand.
Dans le dispositif bilangue, les élèves étudient dès la classe de 6ème une deuxième langue vivante sur un volume de 2h par semaine, la langue deviendra la LV2 que tous les élèves choisissent en 5ème. Il n'y a pas de changement de LV2 possible entre la 6ème et la 5ème (La politique des langues est expliquée en détail à la page suivante)

À quels examens préparez-vous les élèves du collège ?

- les élèves de troisième présentent le Diplôme National du Brevet.
- il est possible d'être présenté au CFG. (Certificat de Formation Générale)
- les élèves de troisième préparent les certifications de Cambridge (pour les élèves inscrits à l'option)

Quelles sont les activités proposées par l'Association Sportive ? Existe-t-il des compétitions sportives ?

La politique sportive est mise en place par l'équipe EPS et contribue à la mise en œuvre de plusieurs axes du projet d'établissement.
Dans le cadre des enseignements, l'EPS propose un parcours de formation de quatre champs d'apprentissage complémentaires qui permettent aux élèves de construire des compétences intégrant différentes dimensions en s'appuyant sur des activités physiques sportives et artistiques (APSA) diversifiées.
En fonction de ces critères sont ainsi définis les différents cycles d'activités des élèves.
Dans le cadre de l'Association Sportive et de l'UNSS plusieurs activités sont proposées aux élèves. (Exemple : badminton, équitation…).
Les inscriptions se font au cours du mois de septembre.

Est-ce qu'il y a des clubs au collège ?
Sur le temps de pause méridienne, les élèves peuvent s'inscrire à plusieurs ateliers (japonais, journal, sciences...).
Il est possible aussi de s'inscrire à l'Espace Jeunes qui propose des activités sur l'espace Virginie Dedieu (les horaires vous seront communiqués à la rentrée)

Quelle est la politique des langues du collège ?
La politique des langues est une dimension forte du projet d'établissement et toutes les langues vivantes bénéficie d'horaires renforcés dans le cadre des cours ou par le biais d'options.
Elle s'articule ainsi :

	Anglais		**Espagnol**		**Italien**	**Allemand**
	Anglais	Anglais +	Espagnol LV2	Langue et Culture Européenne	Dispositif Bilangue	Dispositif Bilangue
6ème	4h	**1h**			**2h**	**2h**
5ème	3h	**1h**	2.5h		2.5h	2.5h
4ème	3h	**1h**	2.5h	**1,5h**	2.5h	2.5h
3ème	3h	**0.5h**	2.5h	**1.5h**	2.5h	2.5h

3ème	Certification Cambridge : **1.5h**

Dispositif mis en œuvre au Collège Brassens dans le cadre du développement de l'ouverture internationale (au-delà des horaires réglementaires)

LV1
Dispositif « Anglais + » sur toutes les classes (+0. 5 à 1h supplémentaire par classe)
LV2
Allemand par la classe Bilangue Allemand (LV1 et LV2 dès la 6ème)
Italien par la classe Bilangue Italien (LV1 et LV2 dès la 6ème)
Espagnol en 5ème

Quelles options sont proposées aux élèves ?
Plusieurs options sont proposées aux élèves dans leur parcours au collège, certaines ne peuvent pas être cumulées et suivies de manière conjointe.
Ainsi les parcours bilangues sont compatibles avec toutes les options sauf LCE espagnol et il est possible d'avoir plusieurs options mais il n'est pas possible de cumuler des options d'un même champ.

- Champ Option 1 :

Langues et cultures de l'Antiquité de la 5ème à 3ème

- Champ Option 2 :

Langue et Culture Européenne en espagnol en 4ème et 3ème
Certifications Cambridge en 3ème

- Champ Option 3 :

Chorale qui peut être suivie Chorale de la 6ème à la 3ème

- Champ Option 4 :

DNL Sciences Economiques et sociales en anglais en 3ème

Le collège offre-t-il des dispositifs d'étude, d'aide aux devoirs ?
Le collège propose le dispositif « Devoirs faits » pour accompagner les élèves dans la réalisation de leurs devoirs ; une quinzaine de créneaux encadrés par des enseignants ou des AED est proposée avec une inscription à la mi-septembre

Comment fonctionne le CDI ?
Le Centre de Documentation et d'Information est un lieu de formation et d'apprentissage : le professeur documentaliste accompagnera toute l'année les élèves de 6ème dans le cadre de l'Education aux Médias et à l'Information qui est intégrée aux emplois du temps.
Au CDI, les élèves trouveront de nombreuses ressources pour travailler : manuels scolaires, dictionnaires, un accès internet pour effectuer diverses recherches… Ils pourront aussi y emprunter romans, BD, mangas pour se détendre, livres scientifiques, historiques documentaires, magazines, documentaires pour s'informer et comprendre le monde.

Y aura-t-il une rencontre parents professeurs ?
Il y aura une rencontre des équipes éducatives et des parents pour préciser des modalités de fonctionnement le soir de la rentrée des enfants, soit le 1er septembre à 17h.
Une rencontre parents-professeurs est organisée au début du mois de décembre.
Les enseignants restent aussi disponibles par l'interface Pronote.

Le collège a-t-il mis en place une politique de prévention pour limiter les risques de harcèlement ?
Le collège est un des établissements de l'Académie à avoir mis en place dès la rentrée 2021 le programme pHARe dans le cadre de la prévention du harcèlement

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435

Les associations de parents du collège

Il existe au collège deux associations de parents :

- AIPEC : aipec.college@gmail.com

- PECB : associationpecb@gmail.com

La participation des parents aux instances de l'établissement et leur engagement dans le collège est primordial, n'hésitez pas à prendre leur attache.
Vos représentants sont joignables par l'interface Pronote

L'ULIS en 10 questions

Un dispositif ULIS TFC existe au Collège.
Ce dispositif peut vous poser des questions, car peu de personnes savent réellement à quoi il correspond.

Voici donc un bref portrait de l'ULIS en 10 questions….

1. ULIS, qu'est-ce que ça veut dire ?

Les ULIS (Unité localisée pour l'intégration scolaire) sont des dispositifs qui ont pour mission d'accueillir, dans des écoles primaires, des collèges ou des lycées ordinaires, des élèves en situation de handicap.
L'unité localisée pour l'inclusion scolaire du collège Brassens accueille des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC).

2. Les TFC, c'est quoi ?

Les élèves qui ont des troubles des fonctions cognitives (TFC) sont des élèves qui ont des difficultés pour mémoriser, organiser les informations, raisonner, se repérer dans le temps et dans l'espace, communiquer leur pensée, résoudre un problème, faire un choix, … Ces troubles entrainent des difficultés ou retards dans les apprentissages de base (lecture, écriture, calcul) et peuvent parfois s'associer avec des difficultés socio-comportementales.

3. Qui sont les élèves ?

Les élèves d'ULIS ont entre 11 et 16 ans.
L'élève doit être capable d'assumer les contraintes et les exigences minimales de comportement qu'implique la vie au collège, et disposer d'une capacité de communication compatible avec les enseignements scolaires, les situations de vie et d'éducation collectives. C'est un petit groupe d'une douzaine d'élèves en moyenne.
Ils peuvent rester 4 ans dans l'ULIS au collège.

4. Qui décide de l'orientation ?

L'orientation en ULIS doit être notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) qui dépend de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
La situation de l'élève est réexaminée chaque année par cette même commission.
C'est l'enseignant référent qui établit le PPS lors des ESS (Équipe de Suivi de Scolarisation) et c'est le coordonnateur qui met en œuvre ce PPS (Projet Personnel de Scolarisation).

5. Où iront les élèves d'ULIS après le collège ?

Ils pourront approfondir et réaliser un projet d'orientation professionnelle :
En ULIS Pro (ULIS en lycée professionnel) vers un CAP ou un Bac Pro
En IMPRO (Institut médico-professionnel).
En EREA.

6. Les élèves passeront-ils le Diplôme National du Brevet ?

Certains élèves du dispositif peuvent passer à la fin de la 3ème le DNB en bénéficiant d'aménagements (tiers temps, présence d'un secrétaire pour la prise de notes, dictée aménagée…). Le coordonnateur ULIS juge des capacités des élèves à passer ou non ce diplôme de fin du collège. Le certificat de formation générale garantit l'acquisition de connaissances de base dans trois domaines généraux de formation : français, mathématiques, vie sociale et professionnelle.

7. Quel est le programme de l'ULIS ?

Développer les capacités en maîtrise du langage et de la langue française.
Consolider les notions de base en calcul et raisonnement logique.
Faciliter l'accès à la connaissance (histoire, géographie, sciences, …).
Donner du sens aux apprentissages et créer une cohésion de groupe à travers des projets communs à tout le groupe ULIS comme le jardin pédagogique.
Participer à certains projets d'autres classes du collège, ….
Préparer les élèves et leur faire passer l'ASSR, valider les étapes du Socle commun de connaissances et de compétences.
Encadrer le projet d'orientation professionnelle et aider à la rédaction d'un dossier de stage individuel.
Passer le CFG, le DNB ou le DNB pro

8. Pourquoi les élèves de l'ULIS sont-ils aussi en classe ordinaire ?

Pour suivre un cycle d'apprentissage ordinaire en bénéficiant d'aide (AESH, évaluations adaptées, temps supplémentaire etc…) et pour développer des compétences et approfondir des apprentissages disciplinaires qui sont à leur portée.
Pour améliorer leurs capacités de communication en participant pleinement à la vie d'un grand groupe et pour consolider leur autonomie.

9. Qui sont les personnels de l'ULIS ?

Une enseignante spécialisée (professeur des écoles, formée à la scolarisation des élèves en situation de handicap) qui enseigne, est garante du projet de chaque élève et coordonne les emplois du temps et les interventions des différents partenaires.
Une **AESH**, qui accompagne les élèves dans les apprentissages scolaires et sociaux.
Tous **les adultes du collège** sont appelés à travailler avec les élèves de l'ULIS (enseignants, infirmière, CPE, surveillants, COP, personnel de restauration, documentaliste ….).
Des **services d'aide et de soins** (SESSAD, IME, SAMF, CMPP …) peuvent également intervenir sur le temps scolaire selon les besoin des élèves

10. Pourquoi cela existe au collège ?

C'est un dispositif enrichissant pour toute la communauté éducative

- le jeune en situation de handicap qui peut être intégré en milieu ordinaire, ce qui favorise son épanouissement psychique, intellectuel et social,
- Pour les élèves accueillants qui font l'expérience de l'ouverture à l'autre, du respect des différences, de la coopération, de la solidarité,
- Pour nous tous qui pouvons vivre une approche positive du handicap

Comment venir au collège ?

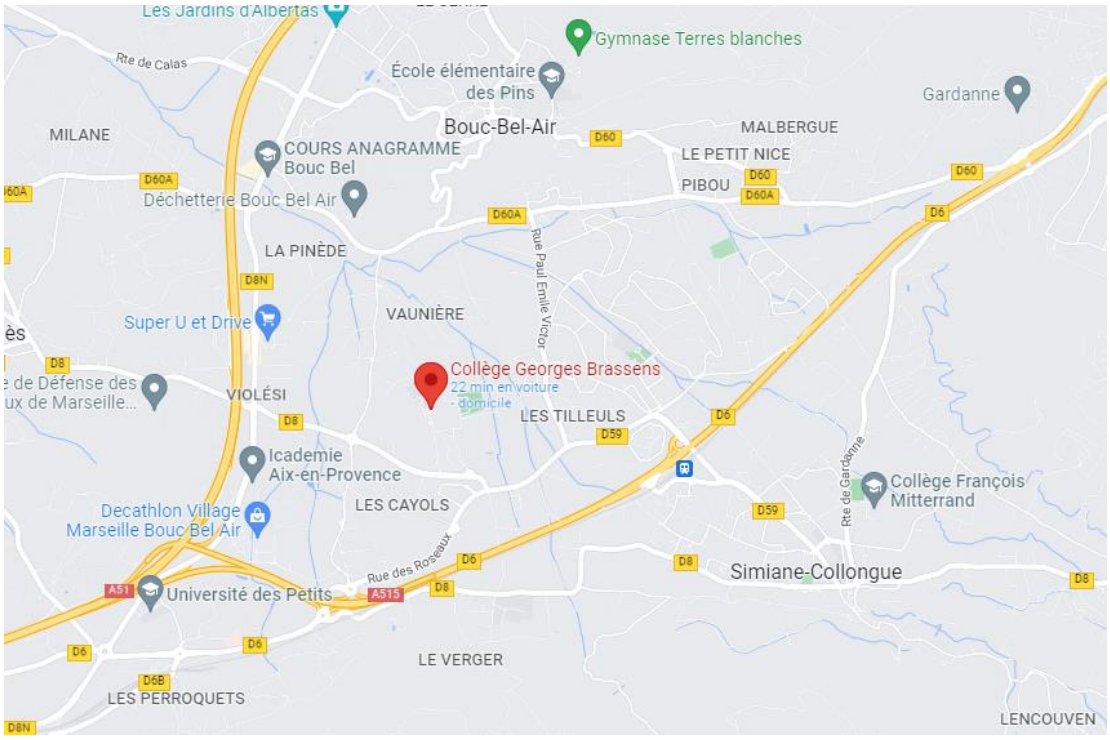

Le collège dispose d'un parking extérieur.

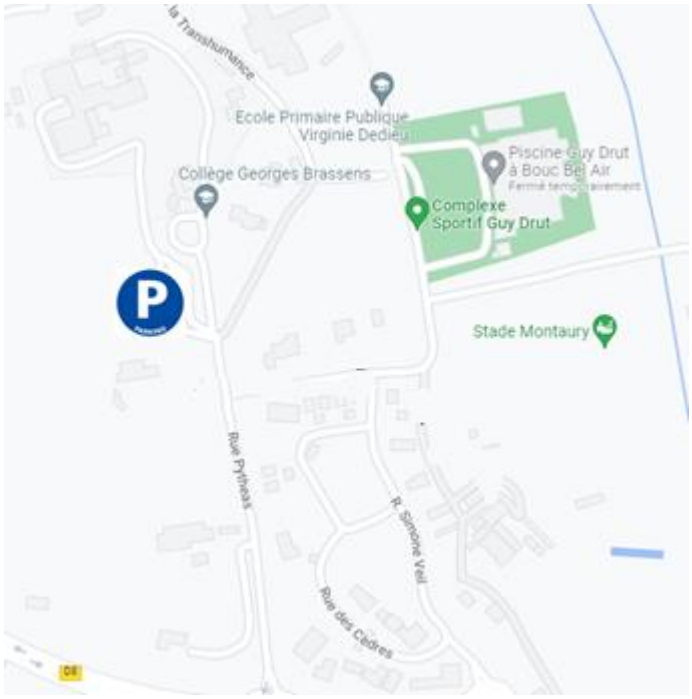

Collège Georges Brassens
366 rue Pythéas
13320 Bouc Bel Air

04 42 94 92 40